

Délibération du conseil municipal**COMMUNE DE SAINTÉ BAZEILLE****DATE DE
CONVOCAZION**

06/12/2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à dix-neuf heures.
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,
en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles LAGAÜZERE

**DATE
D'AFFICHAGE**

06/12/2022

Étaient présents : M. Mme LAGAÜZERE Gilles – RESSIOT Didier – CAPRAIS Dominique
– MILANESE Antoine – FABRE Sylvianne - BELLOC Brigitte - DILMAN Patrick - POLONI
Pascal - CAMBE Thierry - BAGES-LIMOGES Carine - BROUILLON Monique - Christian
JADAS Christian - DE MARCHI Céline - Pierre VALADE –Thierry DUBERNET - SICARD
Christine - MACHEFE Thomas – DALL'ANESE Lisa - TILLOS Marie-Hélène

**NOMBRE DE
CONSEILLERS : 23**

Formant la majorité en exercice

Excusés : M. Mme COUZIGOU Laurent, RESSES Lisa,
ALLARD Aurélie, MOHAND O'AMAR Abdelbaki.

**EN EXERCICE :
23**Absents : M. Mme**PRESENTS : 19**

Procurations : Monsieur COUZIGOU Laurent à Monsieur CAMBE Thierry
Madame RESSES Lisa à Madame DALL'ANESE Lisa

**PROCURATIONS :
3**

Monsieur MOHAND O'AMAR Abdelbaki à Mme CAPRAIS Dominique

VOTANTS : 22

Mme CAPRAIS Dominique a été élue secrétaire de séance

Pour : 22
Contre :
Abstentions :

N°104/2022**OBJET DE LA****DELIBERATION :****DEMANDE DETR 2023 - TRAVAUX DE REHABILITATION BATIMENT COMMUNAL
EN CABINET MEDICAL ET PARAMEDICAL AU 1^{ER} ETAGE DE L'ANCIENNE MAIRIE.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2019 il a été décidé d'aménager le rez-de-chaussée de l'ancienne Mairie, située au 28 avenue du Général de Gaulle à Sainte Bazeille, pour installer 3 cabinets médicaux en vue d'une location au Centre de Santé du Marmandais qui venait d'être créé. Les travaux qui ont suivi se sont terminés début 2021. Le coût s'est élevé à un montant de 181 977 € TTC, financé en intégralité par la Commune, la TVA des travaux étant récupérée sur la facturation des futurs loyers.

Vu les difficultés de l'Association à recruter des médecins pour démarrer son activité et au regard d'une demande d'un cabinet d'orthoptistes / ophtalmologistes pour la location d'un local, le Conseil Municipal a décidé en date du 15 novembre 2021 de louer un des cabinets médicaux qui venait d'être aménagé. Un bail professionnel a été alors signé pour une durée de 6 ans.

Après le recrutement de médecins par l'Association du Centre de Santé du Marmandais, le Conseil Municipal a décidé, en date du 12 septembre 2022, de louer par bail professionnel les 2 cabinets médicaux disponibles et qui avaient été aménagés à cet effet.

Depuis son ouverture, le 24 octobre 2022, le Centre de Santé du Marmandais a pu recruter un médecin supplémentaire ce qui nécessiterait la disponibilité d'un 3^{ème} cabinet médical.

La Commune dispose, au 1^{er} étage de cet immeuble, d'un espace qui permettrait l'aménagement de 2 autres cabinets. Ceux-ci seraient destinés à être loués à d'autres professionnels de santé et notamment au cabinet d'orthoptistes / ophtalmologistes occupant au rez de chaussée un des trois cabinets médicaux. Les 3 cabinets du rez de chaussée seraient ainsi loués à l'Association du Centre de Santé du Marmandais.

~~Le coût des travaux pour l'aménagement de 2 cabinets au 1^{er} étage de l'immeuble, comprenant notamment l'installation d'un ascenseur pour l'accessibilité, est évalué à 132 000 € HT soit 158 400 € TTC.~~

Considérant l'effort financier déjà consacré par la Commune pour l'aménagement des 3 cabinets médicaux du rez de chaussée avec un autofinancement total de l'opération,
Considérant la nécessité d'envisager des travaux supplémentaires pour l'aménagement de 2 nouveaux cabinets para/médicaux, favorisant l'installation de professionnels de santé,
Le Conseil Municipal sollicite auprès de l'Etat une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux (DETR) 2023 pour le financement d'une partie de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE :

De solliciter l'Etat pour une subvention de Dotation d'Equiperment des Territoires Ruraux (DETR) 2023.

Accepte le plan de financement ci-après

DEPENSES	HT	RECETTES	
HONORAIRES ARCHI.	13 875. 00 €	DETR 2023 (40%)	58 350. 00 €
EVALUATION DES TRAVAUX	132 000. 00 €	RESTE A CHARGE DE LA COMMUNE	87 525. 00 €
TOTAL	145 875. 00 €	TOTAL	145 875. 00 €

De réaliser les travaux de réhabilitation du local situé au 1^{er} étage de l'ancienne mairie en cabinet médical et para médical.

De lancer un appel d'offre dans le cadre d'un Marché à Procédure Adapté (MAPA), après notification de l'accusé de réception du dossier mentionnant sa recevabilité par Monsieur le Préfet.

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents en lien avec cette décision.

D'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sur le budget primitif de la commune 2023.

Le Maire :

. certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché ce jour (13/12/2022) au siège de la collectivité ; informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication (13/12/2022) et de sa réception par le représentant de l'état.

Fait à Sainte-Bazelle

Le 13 décembre 2022

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Gilles LAGAÜZERE

